

Note synthétique de présentation du compte administratif du CCAS « Exercice 2018 »

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget du CCAS est mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent son adoption. Il est déposé et consultable au CCAS, en s'adressant à l'accueil de la mairie.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	CHAPITRES		RÉALISÉ
	011	Charges à caractère général	14 812,87 €
012	Charges de personnel	106 449,68 €	
65	Autres charges de gestion courante	1 403,57 €	
042	Opérations d'ordre entre section	3 387,15 €	
TOTAL DES DÉPENSES		126 053,27 €	
RECETTES	013	Atténuation de charges	0,00 €
	70	Produits des services	5 797,32 €
	74	Dotations et participations (1)	118 177,09 €
	75	Autres produits de gestion courante	4 989,77 €
	77	Produits exceptionnels	306,53 €
	RECETTES DE L'EXERCICE		129 270,71 €
	002	Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2017	2 414,55 €
	TOTAL DES RECETTES		131 685,26 €
RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE		5 631,99 €	

(1) *La principale recette du budget du CCAS est la subvention d'équilibre versée par la commune et dont le montant s'élève en 2018 à 114 800€*

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	CHAPITRES		RÉALISÉ
		Opérations d'équipement	
TOTAL DES DÉPENSES			2 456,86 €
RECETTES	010	Dotations, fonds divers et réserves	176,64 €
	040	Opérations d'ordre entre sections	3 387,15 €
	RECETTES DE L'EXERCICE		3 563,79 €
	002	Solde d'exécution excédentaire reporté de l'exercice 2017	18 071,36 €
	TOTAL DES RECETTES		
RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE			19 178,29€